
Félicitations adressées à la Convention par le tribunal de Moissac (Lot), lors de la séance du 6 fructidor an II (23 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Félicitations adressées à la Convention par le tribunal de Moissac (Lot), lors de la séance du 6 fructidor an II (23 août 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 382;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22308_t1_0382_0000_5

Fichier pdf généré le 05/11/2020

proclamant les défenseurs par excellence de notre liberté, comprimoient sous le poids de la plus tyrannique influence celle des opinions et méritoient notre asservissement. Déjà prêts à se servir de la hache de la dictature, ils s'élançoient sur le trône du triumvirat lorsque le glaive de la loi, en frappant leurs têtes scélérates, a tranché en même tems la trame de leurs coupables projets.

Ainsi donc ces maximes pompeuses qu'ils étaloient fastueusement dans leurs discours, ainsi ces sentences sublimes dont ils se paroloient avec tant d'ostentation, n'étoient pour eux que des expressions oratoires, des mots vides de sens. Ils vous parloient de l'Etre suprême, et l'enfer étoit dans leurs cœurs; ils vantoient avec affectation la vertu, la probité, mais il n'appartenoit qu'à vous de les mettre en pratique.

Honneur aux braves Parisiens qui, en partageant les dangers de la représentation nationale, en lui faisant un rempart de leurs corps, ont veillé avec tant de courage à la conservation du dépôt précieux qui leur est confié.

Législateurs, vous avez encore une fois sauvé la patrie. L'énergie que vous avez développée a déconcerté en un instant les crimes de plusieurs années. Puisse la conspiration que vous venez d'étouffer être la dernière! Mais si quelques traîtres aspiraient encore à s'élever au-dessus du niveau de l'égalité, si les vils stipendiés de Pitt, les infâmes complices de Cobourg, osoient tenter de nouveau votre dissolution, parlez! Et, déterminés à périr plutôt qu'à plier sous le joug d'un usurpateur, les habitans de Chinon-la-Montagne sont debout. Vive la liberté, vive la Convention!

PETT (secrét.), MILLIN (maire).

b

[La comm. de Lury aux c^{ns} repr. du peuple à la Conv.; maison commune de Lury, 23 therm. II] (1)

Grâces à vous, dignes représentans, à vous dont le courage énergique triomphera de tous les ennemis de l'égalité!

C'est en célébrant sa victoire contre le dernier des rois que, pénétrée d'indignation et d'horreur pour le nouveau tyran que la toute-puissance nationale vient d'exterminer, la commune de Lury s'est levée toute entière, a juré fidélité inviolable à la représentation nationale, et la félicite de consolider sur les bases éternelles de la justice l'édifice impérissable de la liberté française.

BERNARD (maire), JJ. LE CONTE (off. mun.), VILLANTROY (secrét.), CARTIER René (agent nat.), SOULAT (notable) et 3 signatures illisibles.

c

[Les membres composant le c. de surv. de la comm. des Vans, à la Conv.; Les Vans, 25 therm. II] (1)

Egalité, liberté, ou la mort!

Législateurs,

L'ambition, l'audace du crime étaient de nouveau aux prises avec l'amour de la patrie, avec la stoïque vertu. Une faction dictatoriale voulait, à travers le sang et les ruines, parvenir jusqu'au trône dont les proscriptions prépareraient le chemin. Votre énergie a déjoué ces trames, votre front calme en a bravé les coups. Législateurs, jamais vous ne fûtes aussi grands, aussi dignes de notre vénération qu'au moment où, entourés de ces vils assassins, vous ordonnâtes leur supplice. Par cet acte de justice vous avez sauvé la liberté, abattu la tyrannie, et prouvé à l'univers qu'avec de tels représentans une nation s'élève aux plus hautes destinées. Continués, législateurs, à préparer ainsi le bonheur des Français, comprimés les malveillans, frappés les coupables. Robespierre, Couthon et Saint-Just avaient des complices; prévenés, empêchés qu'ils n'ayent des imitateurs. Quant à nous, qui jamais ne nous sommes souvenus de l'autorité que la loi nous confie que pour remplir les devoirs qui nous sont imposés, nous continuerons à y porter le même zèle. Heureux de consacrer à la patrie tous nos momens, nous ne souillerons jamais par aucune passion particulière la cause sainte de la liberté. La justice sera notre seul guide et vos décrets nos seules lois.

Les membres composant le comité de surveillance :

J. LAHONDÉS, et autres, signés à l'original (2).

d

[Le tribunal judiciaire de Moissac (3), à la Conv.; 20 therm. II] (4)

Egalité, liberté, unité, indivisibilité de la République!

Représentans,

Un nouveau Cromvel vient de tenter les moyens de donner des fers à sa patrie, mais vous avés rendu ses efforts inutiles, et vous avés encore une fois sauvé la France et la liberté. Grâces vous soient rendues de l'énergie républicaine que vous avés montré dans cette circonstance périlleuse. Il est bien doux pour nous de vous en exprimer notre reconnaissance. S. et F. GRAS (juge), FORSAT (présid.), HOUDIN (juge), LAGREZE (juge).

(1) C 319, pl. 1302, p. 8. Mentionné par Bⁱⁿ, 7 fruct.

(2) L'adresse est destinée à Coren-Fustier, député de l'Ardèche.

(3) Lot (depuis 1808 Tarn-et-Garonne).

(4) C 319, pl. 1302, p. 5. Mentionné par Bⁱⁿ, 7 fruct.

(1) C 319, pl. 1302, p. 2. Mentionné par Bⁱⁿ, 7 fruct.